

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE  
L'EDUCATION NATIONALE

Kigali, le 8 février 1979

N° 07.00/0730

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

KIGALI

Excellence Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de Vous transmettre,  
en annexe, le Procès-Verbal de la réunion de Cellule  
du Ministère de l'Education Nationale, tenue à Kacyiru  
en date du 29 Décembre 1978.

Je Vous en souhaite bonne réception.

MUTEMBEREZI Pierre-Claude,  
Ministre de l'Education Nationale.-

Copie pour information à :

- Monsieur le Secrétaire Général  
du M.R.N.D.  
KIGALI
- Monsieur le Ministre (TOUS)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION TENUE VENDREDI 29 DECEMBRE 1973  
PAR LA CELLULE DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE.

---

La réunion est ouverte à 14H 50 sous la présidence du Militant MUTEEMBEREZI Pierre-Claver, Ministre de l'Education Nationale et Président du Comité de Cellule du Ministère de l'Education Nationale. Le Président s'excuse d'abord du retard du début de la réunion imputable aux multiples fonctions inhérentes à la clôture des travaux de l'année. Il fait ensuite remarquer que, contrairement aux autres réunions, celle d'aujourd'hui sera rapide et de courte durée, car l'on ne dispose que de deux heures et demie de dialogue. Pour ce faire, il exhorte les Militants membres de la Cellule de l'Education Nationale à ne poser que des questions de grande nécessité. Il expose enfin les points prévus à l'ordre du jour, à savoir :

1. Présentation des nouveaux membres de la Cellule
2. Prestation de serment
3. Fonctionnement des services
  - 3.1. Respect des heures de service
  - 3.2. Retard dans le courrier à traiter
  - 3.3. Respect de la hiérarchie
  - 3.4. Cotation des agents
  - 3.5. Rapports annuels du département
4. Umuganda
5. Prêts pour constructions
6. Rapports des Commissions
  - 6.1. Animation et Sports
  - 6.2. Fonds de solidarité
7. Questions diverses.

Point par point, les membres de la Cellule de l'Education Nationale voient, souhaitent ou adoptent ce qui suit :

I. La Présentation du Personnel.

La présentation des militants, nouvellement recrutés, n'a pas eu lieu vu le temps court imparti à un programme très chargé. L'on réserve ce point à la prochaine réunion de la Cellule.

2. La Prestation de Serment.

Cette cérémonie de prestation de serment n'est pas célébrée lors de cette réunion. Elle est aussi reportée à une date ultérieure. Nonobstant, le Militant Ministre fait montre aux fonctionnaires qui n'ont pas encore prêté Serment que la remise de cette cérémonie ne doit pas être un motif de porter préjudice à l'accomplissement correct de leurs devoirs avec vigilance.

### 3. Fonctionnement des Services.

Pour plus de clarté et pour donner prise à tous les éléments relatifs à la bonne marche des services, le Militant Ministre subdivise ce point comme suit et s'exprime en ces termes:

#### 3.1. Respect des heures de service.

Depuis que le Ministère de l'Education Nationale a regagné son nouveau bâtiment installé à Kacyiru, l'on notifie, avec grande amertume, beaucoup de retards et même des absences des agents au service. Pour pallier cette situation, le Militant Ministre demande le respect de la nouvelle organisation du transport des agents par les véhicules alloués au Ministère à partir de certains points de ~~ramassage~~. Il rappelle néanmoins que le manque de véhicule ne doit pas constituer une raison pour ne pas être à son poste. En effet, il n'est pas des intentions du gouvernement d'assurer le transport des agents. Ainsi personne ne doit compter sur les seuls véhicules de l'Education Nationale, en nombre insuffisant et en âge avancé; la loi oblige à chaque fonctionnaire et à chaque travailleur d'arriver à temps à son poste d'attache. Celui qui ne s'y conformera pas <sup>sera</sup>/sanctionné. Les Chefs de service doivent à tout prix faire respecter les heures de service. S'agissant des sorties lors des heures de service, chaque fonctionnaire doit disposer d'une permission de son chef de service direct, tandis que le chauffeur disposera d'une feuille de route dûment remplie et signée par l'autorité compétente.

#### 3.2. L'expédition des dossiers.

Le Militant Ministre s'insurge contre la lenteur de l'expédition des dossiers. Il estime que tout Directeur Général, tout Directeur, tout Chef de Division et de Bureau doit percevoir parmi tous les dossiers lui présentés, ceux qui sont prioritaires et ceux qui le sont moins. Et c'est cette priorité de certains dossiers qui détermine la rapidité de leur expédition. Mais en règle générale, l'étude et l'expédition de tout dossier doivent être rapides.

#### La collaboration entre les services.

Les dossiers concernant des services/ différents exige une collaboration tant au niveau de leur étude qu'à celui de leur expédition. Dans de tels cas, le Militant Ministre désapprouve les correspondances entre un chef de Bureau et son Directeur, entre un Directeur et son Directeur Général. Cette habitude inadéquate des lettres de transmission des dossiers entre collaborateurs d'un même département est à l'origine de la critique, redevable à la bureaucratie, de lenteur de l'administration. En outre, le Militant Ministre tout en exhortant tous les fonctionnaires à une meilleure collaboration tant horizontale que ~~vériticale~~ blâme avec véhémence toute action liant les cloisons entre les services d'un même département.

3.3. Respect de la hiérarchie

Le Militant Ministre réinsiste de nouveau sur la tenue et l'organisation des réunions périodiques au niveau des Directions générales et des Directions. Ces réunions traduisent le souhait du Chef de l'Etat, Président-Fondateur du M.R.N.D., Militant HABYARIMANA Juvénal qui consacre la politique de dialogue entre Gouvernants et gouvernés entre supérieurs et subalternes. Des souhaits de tous les militants de la Cellule de l'Education Nationale, ces réunions au niveau de chaque service sont à multiplier surtout pour la communication et l'explication des conclusions et décisions arrêtées au sommet de la pyramide administrative. Dans cette pyramide, chaque agent doit participer dans toute la mesure du possible à la décision car à chaque niveau il y a chose à trancher. C'est pourquoi le Militant Ministre recommande l'usage de la voie hiérarchique autant que faire se peut.

3.4. Régularisation des dossiers des agents du Ministère.

Le Militant Ministre demande aux services compétents de procéder à la régularisation des dossiers des agents de l'Administration Centrale et des services extérieurs de l'Education Nationale. Il estime que les agents doivent être cotés à temps et objectivement en évitant les côtes de complaisance.

3.5. Rapports annuels du département.

Le Militant Ministre demande à chaque chef de service d'adopter une certaine méthode de rédaction rapide du rapport périodique du service lui confié. Le rapport authentique est celui rédigé au fur et à mesure que tiennent lieu les éléments à signaler. Il s'indigne de constater que le département de l'Education Nationale n'a pas encore publié le rapport de l'exercice 1976 et de 1977.

4. Umuganda.

Comme cela se doit, le Militant Ministre rappelle le cadre dans lequel doit s'entendre l'UMUGANDA: L'Umuganda est un apport positif au développement national et constitue un facteur de valorisation des travaux manuels. Il s'insurge contre tout manque d'assiduité, contre toute absence aux travaux communautaires et contre toute critique négativiste à leur égard. Il renforce en disant que les travaux communautaires s'imposent d'eux-mêmes à tout fonctionnaire d'autant mieux qu'ils sont la lame de fond de la politique gouvernementale de développement national. Il rappelle que seul le Ministre ou son délégué peut accorder une autorisation d'absence à l'Umuganda <sup>et ce,</sup> dans des cas exceptionnellement urgents ou graves.

5. Prêts pour construction.

Le Militant Ministre a fait part aux Militants membres de la Cellule de l'Education Nationale des résultats de l'enquête effectuée au sein du département des Travaux Publics relative à l'emploi et à la destination des prêts pour construction et demande aux Militants de se prononcer sur le maintien ou la suppression de ces prêts. Après tant de discussions très animées, les militants membres

de la Cellule de l'Éducation Nationale se sont entendus **sur** ce qui suit :

- a- Le montant de prêts que l'on obtient ne suffit généralement pas pour consommer tout son objet. Il faudrait donc que le Gouvernement consente à majorer ce montant.
- b- Lors du vote du budget, il faudrait que le Gouvernement tienne compte de l'effectif de chaque département.
- c- Pour pouvoir majorer le montant de prêts pour construction pour les agents de l'Éducation Nationale, il faudrait que le Ministre de l'Éducation Nationale en collaboration avec celui des Finances acquiesce à donner des avances annuelles sur traitement à plusieurs enseignants pour dégonfler l'effectif des demandes de prêts pour construction.

#### 6. Rapports des commissions des Sports et de fonds de solidarité.

##### 6.1. Commission des Sports.

Le Responsable de la Commission, Militant RUGINA, souligne que l'organisation des activités sportives de foot-ball, de volley-ball, de basket-ball et de Natation est entravée par le manque de moyens de transports des joueurs du bureau au terrain de jeu et vice-versa et de l'équipement y relatif. Pour le premier handicap, le militant Ministre suggère l'aménagement des terrains de jeu de volley-ball et de basket-ball, derrière le nouveau bâtiment de l'Éducation Nationale.

Pour le foot-ball, on mettra à disposition des joueurs un véhicule afin de pouvoir utiliser les terrains des écoles secondaires des environs de la ville. Pour le second handicap, le Militant RWABUHAYA, membre de la commission, signale l'état d'avancement de la requête de demande d'équipement adressée au Ministre de la Jeunesse et des Sports. Comme l'étude de ce dossier est très avancée, il est des plus probables que l'on obtiendra cet équipement au courant de ce trimestre. Après ce rapport, le militant Ministre signale que l'on jouera, chacun selon ses goûts, tous les après-midi de mercredi comme cela se fait dans les autres Ministères.

##### 6.2. Commission du fonds de solidarité.

Au cours de la précédente réunion de la Cellule, il a été créé une commission de fonds de solidarité chargée d'étudier les modalités de fonctionnement de ce fonds. La commission confirme le **principe** d'établissement de ce fonds de solidarité au sein de la Cellule de l'Éducation Nationale. Pour faciliter son organisation, la commission trouve indispensable de le localiser au sein de chaque service de l'Éducation Nationale. En d'autres mots, chaque service ouvrirait un compte appelé "Fonds de solidarité" qui serait volontairement alimenté mensuellement ou trimestriellement par les fonctionnaires et travailleurs de service concerné. Chaque service se doterait alors d'un comité de 3 personnes de gestion de ce fonds.

Après l'écoute de ce rapport, le Militant Ministre donne un aperçu d'organisation de ce fonds dans plusieurs autres Ministères. Dans la suite, des discussions animées sont nées entre les militants de la Cellule. En définitive, la Cellule de l'Education Nationale maintient et adopte le principe de la création d'un fonds de solidarité centralisé. L'alimentation sera volontairement faite par chaque fonctionnaire ou travailleurs du Ministère. Avant le démarrage, la commission doit mettre sur pied des structures organisationnelles et des modalités de fonctionnement de ce fonds dans les meilleurs délais.

7. Les questions diverses.

Un militant trouve indispensable d'installer un dispensaire à Kacyiru tout en attendant l'exécution du projet d'y construire un hôpital.

Le Militant Ministre consent à présenter cette question à son collègue, Ministre de la Santé Publique. Une militante trouve nécessaire que les projets des textes à soumettre à la dactylographie soient exempts de ~~retouches~~ afin que les dactylographes ne tapent que ce qui est définitif. Le fait de taper 2 ou 3 fois un même texte changé à quelques mots près, est énervant. En réponse à cette question, la cellule a marqué accord à cette suggestion et les chefs de service ont été invités à en assurer l'exécution.

Dans le même ordre d'idées, il s'adresse aux dactylographes qui ne savent pas taper ou qui ne tapent pas vite qu'un concours de sélection serait organisé à leur intention s'il n'y aurait pas amélioration de leur part.

Un autre militant demande au militant Ministre s'il ne peut pas intervenir auprès de son collègue, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage afin d'octroyer aux fonctionnaires des départements installés à Kacyiru des parcelles pour construction des maisons d'habitation dans les quartiers proches de Kacyiru.

Le Militant Ministre, tout en retenant la question pour suite appropriée, souligne que l'octroi des parcelles ne dépend pas uniquement du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, mais surtout de la politique gouvernementale en matière d'urbanisme: il est possible que le quartier des logements modestes n'est pas prévu tout près du Ministère de l'Education Nationale.

A propos de l'Umuganda, un militant fait observer que lorsqu'il y a empêchement du Ministre et du Secrétaire Général à la fois, beaucoup de militants manifestent une certaine nonchalance et un manque d'assiduité dans l'Umuganda.

Le Militant Ministre retorque qu'il ne peut y avoir absence d'autorité.

Lorsque le Ministre et le Secrétaire Général sont retenus par d'autres fonctions urgentes, fait rare, le Directeur Général le plus ancien prend la relève de l'autorité.

Un autre militant souhaite la prévision et la nomination au niveau de chaque département, d'un responsable immédiat de la gestion des véhicules de l'Etat afin d'éviter certains problèmes liés à leur usage non autorisé: détournement, vol d'essence, excès de vitesse et accidents prévisibles, le "full-up" des véhicules en mission et en réparation. Le Militant Ministre dit que cette question est en étude par les services compétents mais qu'avant la solution de ce problème non ignoré, les gestionnaires sont tenus à améliorer la gestion actuelle des véhicules de l'Etat.

Après toutes ces considérations, le Militant Ministre clôt la séance à 18H00 en présentant à tous les militants, membres de la Cellule de l'Education Nationale les voeux de Noël et du Nouvel An 1979 et les invite à se rencontrer dans quelques minutes au Café Impala pour y partager un verre de bonne année 1979.

Fait à Kigali, le 29 Décembre 1978

Le Président du Comité de Cellule,  
MUTEMBEREZI Pierre-Claver,  
Ministre de l'Education Nationale.-

Pour le Rapporteur du Comité  
de Cellule malade,

KARERA Augustin.-